



RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



Affaire suivie par  
Service des aides financières

Mél  
[etablissements@crous-  
creteil.fr](mailto:etablissements@crous-creteil.fr)

4 rue Georges Enesco  
94010 Créteil cedex  
Web : [www.crous-creteil.fr](http://www.crous-creteil.fr)

Créteil, le 12 septembre 2018

Le Recteur de l'académie de Créteil  
Chancelier des universités

à

Mesdames et Messieurs les proviseurs des  
lycées des classes préparatoires aux grandes  
écoles et/ou des sections de technicien supérieur

s/c de Mesdames et Monsieur les inspecteurs  
d'académie – directeurs académiques des  
services de l'éducation nationale de Seine-et-  
Marne, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne

#### Circulaire n°2018-077

**Objet : Paiement des bourses d'enseignement supérieur 2018-2019**

**PJ : Notice de validation internet des inscriptions**

Pour les étudiants boursiers de l'enseignement supérieur, le versement du premier terme dès septembre est une nécessité incontournable, particulièrement dans le contexte actuel.

Aussi, en raison des enjeux nationaux et académiques de ces procédures, je vous informe que les services du CROUS de Créteil débiteront les mises en paiement de ces bourses **dès le début du mois de septembre** en suivant un rythme hebdomadaire.

Il appartient donc à vos services de procéder sans délai à la validation des inscriptions des étudiants dans vos formations post-baccalauréat, par voie électronique, en suivant les indications de la notice d'information ci-jointe.

J'attire votre attention sur la nécessité d'informer les étudiants que leurs notifications conditionnelles de bourse doivent éventuellement être accompagnées des certificats de scolarité des frères et sœurs poursuivant leurs études dans l'enseignement supérieur pour l'année scolaire 2018-2019.

De plus, afin d'améliorer les services rendus aux étudiants, le CROUS de Créteil a mis en place **un service d'assistance exclusivement réservé aux établissements du Val-de-Marne et de Seine-et-Marne** que vous pouvez joindre par téléphone au :  
**01 45 17 06 45.**

S'agissant **des établissements situés en Seine-Saint-Denis**, il convient de prendre contact avec le service local des œuvres universitaires et scolaires (SLOUS) de Saint-Denis, au numéro suivant : **09 70 19 04 17 ou 04 15.**

Par ailleurs, afin de favoriser le traitement rapide des demandes d'intervention des établissements, une adresse de messagerie dédiée est à votre disposition :  
**etablissements@crous-creteil.fr**

Je vous remercie pour votre implication dans la mise en œuvre de ces actions.

Le Recteur de l'académie de Créteil



Daniel AUVERLOT